***Vaéra***

***Crier et croire***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vaéra 5743-1983*

*Likouteï Si’hot, tome 3, page 854)*

Le verset Vaéra 6, 3 dit : «Je Me suis révélé à Avraham, à Its’hak et à Yaakov». Ces mots sont la réponse du Saint béni soit-Il à l’objection soulevée par Moché, notre maître, qui avait été rapportée à la fin de la Paracha précédente(1) : «Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?... Depuis que je me suis rendu chez le Pharaon, ce peuple a connu le mal(2) et Tu n’as pas sauvé Ton peuple(3)».

C’est donc en réponse à ces propos que le Saint béni soit-Il lui dit, au début de cette Parchat Vaéra : «Je Me suis révélé à Avraham, à Its’hak et à Yaakov». Nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, expliquent : «Quel dommage que ceux-ci aient disparu et qu’on ne les trouve plus !»(4), «les Patriarches ont été confrontés à de multiples épreuves, mais ils n’ont pas remis en cause Mes Attributs(5)».

Chaque idée qui est énoncée par la Torah a pour objet de guider un Juif dans son existence quotidienne et dans son service de D.ieu. Or, de façon générale, «la Torah ne dit pas de mal, pas même d’un animal»(6), alors que son propos, en l’occurrence, n’est en aucune façon élogieux, à l’encontre de Moché, notre maître. Il faut en conclure qu’il était important de dire ces mots, à cause de la leçon que chacun peut en tirer pour son propre comportement(7).

Moché mérita d’obtenir la révélation de la Présence divine(8) et, à n’en pas douter, il avait connaissance de la manière d’agir des Patriarches. Il savait, en particulier, que ceux-ci ne remettaient pas en cause les Attributs de D.ieu. De plus, il possédait lui-même une élévation morale supérieure à celle des Patriarches. Bien entendu, sa foi en D.ieu et la droiture de Ses voies étaient indéfectibles. Malgré tout cela, il s’écria :

«Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?».

La ‘Hassidout explique(9) que le niveau spirituel de Moché était l’Attribut de la découverte intellectuelle, ‘Ho’hma(10), alors que les Patriarches correspondaient aux Attributs du sentiment, ‘Hessed, la bonté(11), Guevoura, la rigueur(12), Tiféret, l’harmonie(13).

Les sentiments ont une tendance naturelle à la soumission, alors que l’intellect veut comprendre. C’est la raison pour laquelle les Patriarches ne remirent pas en cause les Attributs de D.ieu. En revanche, Moché se dressa, il interrogea et il voulut comprendre car la ‘Ho’hma, l’intellect, même émanant du domaine de la sainteté, s’interroge et s’insurge :

«Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?»(14).

Ce qui vient d’être expliqué délivre effectivement un double enseignement. Il y a, d’une part, la réponse du Saint béni soit-Il, selon laquelle, même dans une telle détresse, on doit adopter l’attitude des Patriarches et ne pas soulever d’objection(15). Car, quand on se dirige vers la délivrance, qui est conduite par le Saint béni soit-Il Lui-même, il n’y a pas lieu de poser des questions, y compris, lorsque la situation semble être insupportable(16).

Mais, d’autre part, la Torah conserve l’objection qui a été soulevée par Moché(17), notre maître, car celle-ci délivre un enseignement éternel. Quand un Juif se trouve en exil, notamment à la fin de l’exil, en cette période du talon du Machia’h, alors que l’obscurité morale recouvre la terre, au point que la confusion entre l’obscurité et la lumière, entre le bien et le mal soit totale, il est effectivement nécessaire de cumuler ces deux états d’esprit opposés.

D’une part, il doit raffermir sa foi en le Saint béni soit-Il, être convaincu que tout est pour le bien, que c’est précisément cette obscurité qui conduit vers la délivrance. D’autre part, c’est précisément la Sagesse de D.ieu qu’il possède qui le conduit à s’écrier :

«Pourquoi ? Jusqu’à quand ?»(18).

Le cri que l’on pousse ne contredit pas la foi. L’intellect analyse une situation par les moyens dont il dispose et sa conclusion, prenant la forme de ce cri, est :

«Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ?».

Le Saint béni soit-Il veut Lui-même qu’il en soit ainsi, que l’intellect réagisse de la manière dont il appréhende la réalité, en fonction de sa propre perception. Pour autant, le sentiment dominant, chez un Juif, est celui des Patriarches, qui n’ont jamais remis en cause les Attributs du Saint béni soit-Il. La foi permet qu’il en soit ainsi(19).

Un Juif doit cumuler ces deux états d’esprit à la fois, d’une part, être animé d’une foi sincère et intègre, sans la moindre contestation et, d’autre part, pousser un cri émanant du profond de son âme :

«Nous voulons le Machia’h maintenant !»(20).

**Notes**

(1) Dans le verset Chemot 5, 22.

(2) Les conditions de la servitude sont devenues plus sévères.

(3) Malgré ce que D.ieu avait Lui-même annoncé à Moché, notre maître, près du buisson ardent.

(4) Selon l’expression du Midrash Chemot Rabba, chapitre 6, au paragraphe 4 et du traité Sanhédrin 111a, qui est cité par Rachi dans son commentaire du verset Vaéra 6, 9. En d’autres termes, D.ieu déplore que les Patriarches ne soient plus de ce monde, car eux-mêmes ne L’auraient pas remis en cause de cette façon.

(5) Ma manière d’intervenir, dans le monde.

(6) Comme l’explique le traité Pessa’him 3a, se basant sur le verset Béréchit 7, 2 : «les animaux qui n’étaient pas purs», lequel emploie une périphrase pour ne pas mentionner le mot : «impur». On verra aussi, à ce propos, le traité Baba Batra 123a. Et, il est clair que la Torah s’exprime de cette façon pour que chacun en fasse de même.

(7) En d’autres termes, tout comme il est un principe général selon lequel on n’emploie pas de termes durs, y compris à propos d’un animal, il était nécessaire de le faire, en l’occurrence, pour une raison que le texte va développer.

(8) Dont il eut une vision précise, à la différence des prophètes des générations ultérieures.

(9) Dans le Likouteï Torah, Parchat Bamidbar, à la page 91d.

(10) De ce fait, c’est lui qui révéla la compréhension de la Torah au peuple d’Israël.

(11) C’était l’Attribut d’Avraham.

(12) C’était l’Attribut de Its’hak.

(13) C’était l’Attribut de Yaakov.

(14) De fait, rien ne justifie logiquement qu’il en soit ainsi.

(15) Il y a là une première règle de conduite, enseignée par ce passage.

(16) En effet, disent nos Sages, dont le souvenir est une bénédiction, «tout ce que D.ieu fait est pour le bien», même si on ne le comprend pas.

(17) Et, elle en fait état.

(18) Il n’y a donc pas là une véritable remise en cause. C’est, plus exactement, la constatation d’une souffrance intolérable, dont il est nécessaire de faire part à D.ieu.

(19) Elle permet de poser une question à D.ieu, sans en être troublé dans son attachement à Lui.

(20) D.ieu veut qu’un Juif formule, devant Lui, l’énoncé de ses besoins.

\* \* \*

***Grâce aux Pères***

*(Discours du Rabbi, Séfer Ha Si’hot 5752-1992, tome 1, page 258)*

La Parchat Vaéra est introduite par le verset : «Je Me suis révélé à Avraham, à Its’hak et à Yaakov comme El Chadaï, mais Mon Nom Avaya, Je ne leur ai pas fait connaître… Aussi, dis aux enfants d’Israël : Je suis Avaya».

La ‘Hassidout explique que le Saint béni soit-Il Se révéla aux Patriarches uniquement par le Nom Chadaï(1). En revanche, Il ne leur fit pas connaître Son Nom le plus élevé, Avaya(2). A l’inverse, lors de la sortie d’Egypte et du don de la Torah, les enfants d’Israël eurent effectivement le mérite d’obtenir une révélation divine supérieure à celle des Patriarches. D.ieu leur apparut par le Nom Avaya(3).

On peut, toutefois, s’interroger sur ce qui vient d’être dit. En effet, pourquoi cette Paracha porte-t-elle le nom de Vaéra, «Je Me suis révélé à Avraham, à Its’hak et à Yaakov», une expression qui souligne que les Patriarches reçurent la révélation de D.ieu uniquement par le Nom El Chadaï, alors qu’elle traite elle-même de l’immense dévoilement divin(4) que connut le monde, lors de la sortie d’Egypte et du don de la Torah, lequel fut bien plus intense que celui qui fut accordé aux Patriarches ?

La réponse est la suivante. Nos Sages, dont le souvenir est une bénédiction, affirment(5) que : «la force du fils est supérieure à celle du père(6)». La ‘Hassidout explique(7) que : «la force du fils est supérieure grâce à celle du père»(8). En effet, tout ce que le fils possède émane de son père, même si la force qui reste cachée chez le père peut se révéler chez le fils(9).

Il en est donc de même pour la Parchat Vaéra. La révélation obtenue par les enfants d’Israël fut effectivement supérieure à celle des Patriarches, mais la force de la recevoir émanait des Patriarches, «grâce à celle du père».

Cette explication nous permettra de comprendre également la suite de ce verset, qui évoque, tout d’abord, la révélation aux Patriarches : «Je Me suis révélé à Avraham, à Its’hak et à Yaakov comme El Chadaï, mais Mon Nom Avaya, Je ne leur ai pas fait connaître». Puis, par la suite, le verset conclut que, de ce fait, grâce aux Patriarches et par leur mérite, «dis aux enfants d’Israël : Je suis Avaya»(10).

C’est pour cette raison que la Paracha s’appelle Vaéra, un terme qui fait allusion à la révélation obtenue par les Patriarches. Car, la révélation que les enfants d’Israël eurent alors le mérite d’obtenir se produisit par le mérite des Patriarches, par le fait que : «Je Me suis révélé à Avraham, à Its’hak et à Yaakov».

Il découle de ce qui vient d’être dit un enseignement pour chacun. Bien entendu, nul ne peut se comparer aux Patriarches, ni même aux précédentes générations. En revanche, nous possédons effectivement la force des Patriarches et des Tsaddikim d’autres époques(11).

On peut ainsi multiplier les accomplissements positifs, étudier la Torah et mettre en pratique les Mitsvot, de la meilleure façon qui soit. C’est de cette façon(12) que l’on obtiendra immédiatement la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia’h.

**Notes**

(1) Qui est à l’origine de l’introduction de la limite, au sein de la création, ainsi qu’il est dit : «C’est Moi Qui ai dit à Mon monde : cela suffit». La perception divine que ce Nom permet est donc, par nature, réduite.

(2) Qui est le Nom de l’Essence.

(3) Qui se révélait pour la première fois dans le monde.

(4) Celui du Nom Avaya.

(5) Dans le traité Chevouot 48a.

(6) On peut constater, de manière courante, qu’un fils est capable de développer des aptitudes que l’on n’avait pas observées chez son père.

(7) Notamment dans le Séfer Ha Maamarim 5657, du Rabbi Rachab, à la page 269, dans les Iguerot Kodech du Rabbi Rayats, tome 4, à la page 405 et dans le Likouteï Si’hot, tome 23, à la page 222, que l’on consultera.

(8) Le fils ne développe ces aptitudes qu’à partir du potentiel que son père lui a légué.

(9) C’est ainsi qu’un père aveugle peut avoir un fils voyant, ce qui veut dire que le père possédait la force spirituelle de la vision et qu’il l’a effectivement léguée à son fils. Cependant, le père ne pouvait pas la révéler dans son corps, alors que le fils y parvient.

(10) Les Patriarches ont donc bien légué à leurs descendants ce qu’ils ne parvenaient pas eux-mêmes à révéler.

(11) Il suffit donc de les révéler et de les mettre en évidence.

(12) Par les mérites qui sont révélés de cette façon.

\* \* \*